

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024-104

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Objet : Contrat pour les abonnements de connexion internet, wifi, de sécurisation des données bancaires et de location d'un routeur pour le fonctionnement de l'aire de Camping-car

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019,

Suite à une proposition de notre prestataire actuel de nos 4 contrats concernant la location d'un routeur 4 G, l'abonnement 4G, l'abonnement Lyra pour la sécurisation des données bancaires (liées à l'automate de paiement) et l'abonnement WIFI sécurisé sur l'aire de Camping-Car de la commune, il convient de remplacer les présents contrats par un nouveau contrat.

L'offre consiste à rassembler ces 4 contrats en un seul sous le nom de NET CONNECT+ avec des prestations à l'identique à l'exception de l'abonnement internet qui passera en un abonnement Fibre Pro (si la connectivité Fibre est possible), pour un montant moins couteux que nos contrats actuels.

Ainsi le montant annuel du nouveau contrat s'élève à 1 548.00 € HT soit 1 857.60 € TTC contre 2 203.20 € TTC pour les contrats actuels.

Le nouveau contrat prendra effet au 01 janvier 2025.

DECIDE

- **DE SIGNER** le nouveau contrat avec CAMPING CAR PARK pour un montant annuel de 1 857.60 € TTC.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

À la Voulte sur Rhône, le 28/11/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTES

Commune de La Voulte-sur-Rhône
9 rue Rampon - 07800 La Voulte-sur-Rhône
04.75.62.40.44



